

Les emplois vacants en Wallonie

26 473 emplois

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants en Wallonie au cours du 2^{ème} trimestre 2019. Le taux d'emplois vacants qui est de 2,6 %, est inférieur à celui du 1^{er} trimestre de 2019 (2,8 %)

Les emplois vacants par secteur d'activité en Wallonie en 2018, entreprises de toutes tailles

Secteurs d'activité	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %)
B. Industries extractives	17	1,1
C. Industrie manufacturière	2 682	2,4
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	46	1,0
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	133	1,6
Total B-C-D-E	2 879	2,3
F. Construction	2 378	3,9
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	4 059	3,0
H. Transports et entreposage	1 814	3,5
I. Hébergement et restauration	2 578	7,7
Total G-H-I	8 450	3,8
J. Information et communication	907	5,2
K. Activités financières et d'assurance	207	1,6
L. Activités immobilières	151	2,1
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 946	5,4
N. Activités de services administratifs et de soutien	2 156	2,8
Total M-N	4 102	3,6
O. Administration publique	3 034	2,3
P. Enseignement	2 183	1,7
Q. Santé humaine et action sociale	3 455	1,9
Total O-P-Q	8 672	1,9
R. Arts, spectacles et activités récréatives	408	3,0
S. Autres activités de services	474	2,0
Total R-S	882	2,4
Ensemble	28 628	2,7

Sources : Statbel, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2018, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (4 059, de l'« administration publique » (3 034), de la « santé humaine et action sociale » (3 455), de la construction (2 378) et de l'« industrie manufacturière » (2 682).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq « l'hébergement et la restauration » (7,7 %), les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (5,4 %), « l'information et la communication » (5,2 %), la « construction » (3,9 %), et « le transport et entreposage » (3,5 %).

Lorsqu'on considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est inférieur au taux observé pour l'ensemble des entreprises : les taux sont respectivement 2,4 % en Wallonie, 2,9 % à Bruxelles et 3,6 % en Flandre. Ce constat révèle une dynamique de recrutement plus soutenue dans les très petites entreprises.

Le taux d'emplois vacants reste moins élevé en Wallonie que dans les autres régions belges. Au 2^{ème} trimestre 2019, il s'établit à 2,6 % en Wallonie pour 3,1 % en Région bruxelloise et 3,8 % en Flandre.

Les emplois vacants en Wallonie

Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par Statbel pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emploi enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/>
http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnee/enquetes/JVS/

Personne de contact : Laurence Vanden Dooren (l.vandendooren@iweps.be) / prochaine mise à jour : juin 2020